

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21/09/2009  
Affichage: 02/10/2009



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation,  
Philippe RATEL  
Chef de Service SEU

**Direction de l'Économie, de la Vie Locale  
et du Développement des Territoires**

Service du Développement Économique,  
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

# Conseil Général Haut-Rhin

ARRETE N° 2009-13 - SEU

PORTANT NOMINATION DU  
PRESIDENT DELEGUE au sein de la Commission  
Départementale d'Aménagement Commercial

Colmar, le **18 SEP. 2009**

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin

- VU le Code de commerce, notamment ses articles L. 750-1 et suivants et R. 751-1 et suivants ;
- VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie ;
- VU le décret n° 2008-1212 du 24 novembre 2008 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 3221-3 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0194 du 19 janvier 2009 portant constitution de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) du Haut-Rhin ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2009-0271 du 26 janvier 2009 portant délégation pour la présidence de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) du Haut-Rhin ;
- VU la délibération n° E1-2008 du Conseil Général du Haut-Rhin du 20 mars 2008 portant élection du Président du Conseil Général ;

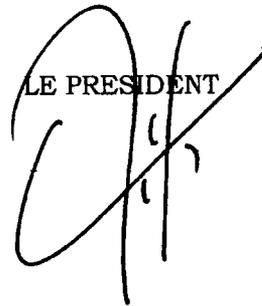
ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Monsieur Christian CHATON, Conseiller Général, est nommé Président délégué au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) pour l'examen du dossier portant sur l'extension du supermarché à l'enseigne SUPER U implanté à GUEBWILLER.

ARTICLE 2 :

Monsieur Christian CHATON est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT  


Charles BUTTNER